



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price>>

Description du service : Services avancés – Prix fixe

<<Nexus Implementation Service for up to 2 Cisco Nexus 7000 Switches (ASF-DCV1-NEX-IMP-A)>>

Service de mise en œuvre Nexus pour un maximum de 2 commutateurs Cisco Nexus 7000 (ASF-DCV1-NEX-IMP-A)

Le présent document décrit le Service avancé à prix fixe de mise en œuvre Nexus pour un maximum de deux (2) commutateurs Cisco Nexus 7000, de huit (8) commutateurs Cisco Nexus 5000 ou Nexus 6000 et de cent quatre-vingt-douze (192) modules d'extension de trame (FEX) Cisco Nexus 2000 ou 2300 à déployer à un seul emplacement de centre de données. **Ce service est disponible à l'achat uniquement si le Service de conception fixe Cisco AS (ASF-DCV1-NEX-PD-A) a déjà été fourni par Cisco.**

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, le présent document est intégré à votre Contrat-cadre de services, à votre Contrat de services avancés ou à tout autre contrat de service couvrant l'achat de services basés sur des Services avancés auprès de Cisco (« Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales consultable sur http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de mise en œuvre Nexus pour jusqu'à 2 commutateurs Cisco Nexus 7000

Résumé du service

Le Service de mise en œuvre Nexus assure la mise en œuvre des fonctionnalités Cisco Nexus de base de niveaux 2 et 3, ainsi que celle des fonctionnalités de gestion Nexus. Les fonctionnalités concernées sont les suivantes :

- Connectivité physique Nexus dans le Centre de données (10, 40 et 100 Gigabit)
- VDC (contexte de périphérique virtuel) sur Nexus 7000
- Réseau local virtuel sur Nexus 7000, 5000 ou 6000
- Protocole STP (Spanning tree) et extensions sur Nexus 7000, 5000 ou 6000
- Fonctionnalité vPC sur Nexus 7000, 5000 ou 6000
- Protocole de routage simple sur Nexus 7000 et routage statique
- Fonctionnalités de gestion (AAA, SNMP, journalisation, SSH, NTP)

Le Service de mise en œuvre Nexus fournit un Document de mise en œuvre de réseau détaillé comprenant les éléments suivants :

- Plan de mise en œuvre du réseau (NIP)
- Plan de test visant à vérifier si le réseau est prêt à être utilisé (NRFU)

Périphériques Cisco Nexus

- Les Services comprendront les propositions suivantes pour un (1) seul site du Client et pour un (1) centre de données : jusqu'à deux (2) commutateurs de centre de données Nexus 7000, utilisés en tant que périphériques de base ou d'agrégation,

- jusqu'à huit (8) commutateurs d'accès de centre de données Nexus 5000 ou Nexus 6000,
- jusqu'à cent quatre-vingt-douze (192) modules d'extension de trame (FEX) Nexus 2000 ou Nexus 2300.

Fonctionnalités Cisco Nexus non incluses

Les Services n'incluent pas les fonctionnalités Cisco Nexus suivantes :

- Perte et routage inter-VRF
- ACLs et fonctionnalités de sécurité sur mesure
- Personnalisation de la QoS (Qualité de service)
- Protocole FCoE (Fiber Channel over Ethernet)
- FabricPath
- IPv6
- VxLAN
- Fonctionnalités avancées de protocole de routage
- Programmabilité et automatisation de réseau
- Correction de bogues détaillée

Fonctionnalités de conception non incluses

Le service ne comprend pas les caractéristiques de conception suivantes :

- Plusieurs (supérieur à un) centres de données
- Interconnexion des centres de données
- Intégration SAN
- Équilibrage et intégration de pare-feu et de charge
- Intégration de périphérique de tierces parties (non-Cisco)
- Mappage des ports destinés au serveur de couche inférieure
- Configurations de l'état définitif

Les Services comprennent les éléments suivants :

- Gestion de projets
- Assistance dans le cadre des tests, de la configuration et de la mise en œuvre sur site de Nexus
- Assistance à distance après la mise en œuvre Nexus
- Séance de transfert de connaissances à distance

Produits livrables

- Plan du projet
- Plan de mise en œuvre du réseau
- Plan de test visant à vérifier si le réseau est prêt à être utilisé

Lieu de la prestation

Les Services sont exécutés sur site, dans un local physique, pendant au maximum *trois* jours. Ils sont ensuite fournis à distance au Client.

Gestion de projets

La gestion de projets sera proposée conjointement avec et sera limitée à la gestion des Services et des Produits livrables décrits dans le présent document.

Responsabilités de Cisco

- Organiser une réunion de lancement du projet avec le Client au tout début des Services.
- Identifier les membres de l'équipe du projet.
- Définir le flux de communication avec le commanditaire du projet et les parties prenantes majeures et le consigner dans le plan du projet (le « Plan du projet »).
- Désigner un interlocuteur unique, le « Chef de projet », à qui les communications en lien avec les Services pourront être adressées. Cet interlocuteur, qui devra être disponible au cours des heures ouvrables standard, aura le pouvoir d'agir sur tous les aspects du service fourni et devra désigner un suppléant qui occupera ses fonctions en cas d'indisponibilité.
- Examiner avec le Client le calendrier du projet, les objectifs, les facteurs de réussite décisifs et les rôles et responsabilités des membres de l'équipe du projet de Cisco et du Client.
- Assurer la gestion du projet conformément au Plan de projet convenu.
- S'assurer que les Services ont été fournis jusqu'à la fin et que les Produits livrables sont conformes à la présente description de service.
- Participer, lorsque cela est nécessaire, aux réunions d'examen de projet ou aux conférences téléphoniques organisées chaque semaine.
- Fournir le Plan du projet.

Responsabilités du Client

- Désigner un interlocuteur unique pour les Services décrits aux présentes.
- Fournir un document de conception actuel approuvé par Cisco.
- S'assurer que les Installations sont disponibles (alimentation, refroidissement, montage sur bâti / empilage de matériels Nexus, intercâblage Nexus).
- Fournir les équipements (notamment le tableau blanc et le projecteur) pour accueillir la réunion de lancement du projet.
- S'assurer que les parties prenantes du projet sont présentes.
- Communiquer au chef de projets Cisco toute modification du calendrier du projet en temps opportun
- Fournir des commentaires/attestations par écrit si nécessaire pendant l'exécution des Services.

Mise en œuvre et planification des tests Nexus

Responsabilités de Cisco

- Organiser une ou plusieurs séances de travail à distance avec le Client pour discuter du plan de test et de la stratégie de mise en œuvre globale et pour valider l'état de préparation des équipements.
- Le plan de mise en œuvre de réseau Nexus comprendra :
 - des procédures détaillées par étapes pour la mise en œuvre Nexus,
 - des configurations des périphériques Nexus limités à ceux indiqués dans le Récapitulatif du Service.

- Élaborer un plan de test à l'aide du document de conception et du plan de mise en œuvre du réseau fournis par Cisco.
- Indiquer tous les renseignements et détails dans l'ébauche du plan de test, y compris les critères de réussite et d'échec.
- Examiner avec le Client les résultats du Plan de test du réseau.

Responsabilités du Client

- Mettre à disposition un local équipé d'un tableau blanc et d'un projecteur pour organiser une ou plusieurs séances de travail durant lesquelles les participants discuteront de la stratégie globale de mise en œuvre et du plan de tests.
- Mettre à disposition le document de conception fourni par Cisco aux fins de l'établissement du plan de test et de mise en œuvre.
- Examiner avec Cisco le Plan de mise en œuvre du réseau Nexus et le Plan de tests.

Assistance dans le cadre des tests, de la configuration ou de la mise en œuvre sur site de Nexus

Responsabilités de Cisco

- Cisco offrira pendant trois (3) jours consécutifs (maximum) une assistance à la mise en œuvre et aux tests sur site.
- L'assistance à la mise en œuvre comprendra :
 - des conseils dans le cadre du chargement des configurations pour les dispositifs Nexus entrant dans le cadre des Services,
 - une assistance dans le cadre de l'exécution des scénarios de test.

Responsabilités du Client

- Fournir à Cisco le calendrier de mise en œuvre et de test avant le début de la mise en œuvre.
- Planifier la période de tests en envoyant un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrables.
- Le Client comprend et reconnaît qu'il est responsable du montage sur bâti, de l'empilage, du câblage et de la mise sous tension des commutateurs Nexus.
- Le Client comprend et reconnaît qu'il est responsable de l'exécution générale de la mise en œuvre et des tests, notamment de la planification, de la dotation en personnel et de la coordination au sein des différents groupes de réseaux et d'applications du Client.

Assistance à distance après la mise en œuvre Nexus

Responsabilités de Cisco

- Fournir un service de dépannage à distance pendant au maximum trois (3) jours consécutifs immédiatement après la mise en œuvre et le test du réseau. Les services suivants sont fournis :
 - une assistance à la mise en œuvre à distance programmée pour les activités critiques après la mise en œuvre,

- une participation à des conférences téléphoniques périodiques avec le Client sur l'état/la mise à jour du projet,
- une gestion et une signalisation rapides des problèmes techniques survenus après la mise en œuvre et liés au projet actuel.
- Fournir de manière proactive une notification en cas de détection de problèmes techniques pouvant avoir une incidence sur la mise en œuvre.

Responsabilités du Client

- Fournir à Cisco le calendrier de mise en œuvre et de test avant le début de la mise en œuvre et des tests.
- Planifier toute période de test et demande d'assistance à la mise en œuvre à distance, en donnant à Cisco un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrables.
- Le Client comprend et reconnaît qu'il est responsable de l'intégralité de la mise en œuvre et des tests, notamment de la planification, de la dotation en personnel et de la coordination au sein des différents groupes de réseaux et d'applications du Client.

Transfert de connaissances à distance

Responsabilités de Cisco

- Fournir une séance à distance de Transfert de connaissances pour la mise en œuvre Nexus, dans la limite d'un (1) jour ouvrable de transfert de connaissances à distance et dans le cadre des Services.
 - Planifier la séance de transfert des connaissances immédiatement après la mise en œuvre de l'assistance à distance pour la mise en œuvre.
 - Planifier la séance de transfert de connaissances et en informer le Client au moins dix (10) jours ouvrables avant la date du début de la séance.

Responsabilités du Client

- Identifier et s'assurer de la participation des parties prenantes du Client à la séance de transfert de connaissances.
- Convenir avec Cisco de la date de la séance à distance de transfert de connaissances.
- Procéder à tout enregistrement ou mise en conférence de la séance de transfert de connaissances.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.

- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux réunions et aux conférences téléphoniques prévues.
- Les services d'assistance fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Distributeur agréé par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.